### COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 22 JANVIER 2015 À 20H30

Le Conseil municipal s'est réuni le Jeudi 22 janvier 2015 à 20h30 sous la présidence de Serge LECOMTE, Maire, au lieu habituel de ses séances.

La convocation a été adressée le 11 décembre 2014.

**Étaient présents :** Serge LECOMTE, Maire – Florence BOULLIER – Bénédicte RICARD – Marc FOUQUIER – Francis POUZET, adjoints – Camille ECHERSEAU – Christophe BRETON – Jean-Claude RICHARD – Fabienne BAUDON – Laurent BARILLET – Annabel LE COZ – Jean-Yves PROUST– Marie-Pierre BOUGREAU - Florent MARTIN – Janine PERROT – Carole DEZYN – Arnaud LELIEVRE

**Était excusée :** Albertina GASPERONI

Arnaud LELIEVRE est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire sollicite l'assemblée afin d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- DETR 2015 Demande de subvention pour l'extension du groupe scolaire délibération complémentaire,
- Modification du tableau des effectifs (modification du temps de travail des ATSEM).

L'assemblée approuve à l'unanimité l'ajout de ces points à l'ordre du jour.

- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DÉCEMBRE 2014

Le procès-verbal du Conseil municipal du 18 décembre 2014 est approuvé à l'unanimité.

INSTRUCTION DES ACTES ET AUTORISATIONS PRIS EN APPLICATION DU DROIT DES SOLS (ADS) –
 MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE SAINTE MAURE DE TOURAINE – ADHÉSION AU SERVICE COMMUN

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal :

Vu les articles L5211-4-2 et suivants du code général des collectivités territoriales permettant en dehors des compétences transférées à un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre à une ou plusieurs communes membres de se doter de services communs, notamment pour l'instruction des décisions prises par le maire au nom de sa commune ou de l'État ;

Vu l'article R 423-15 du code de l'urbanisme autorisant une commune à charger un EPCI d'instruire les demandes d'autorisations et actes prévus au code de l'urbanisme en matière de droit des sols ;

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 1er décembre 2014

Considérant, en premier lieu, que suite au retrait annoncé pour le 1er juillet 2015 (pour les communes dotées de POS ou de PLU) et au 1er janvier 2017 (pour les communes dotées de carte communale) de la Direction Départementale des Territoires en matière d'instruction des actes et autorisations liés à l'application du droit des sols (ADS), le Président de la Communauté de communes de Sainte Maure de Touraine a demandé à un groupe de travail animé par le Vice-président en charge des questions d'urbanisme de mener une réflexion sur les missions susceptibles d'être dévolues à un service commun à l'échelle communautaire, voire intercommunautaire, afin d'assister les communes membres.

Le maire de chaque commune reste l'autorité compétente pour délivrer les actes au nom de la commune ou de l'État.

Considérant, en deuxième lieu, que la création de ce service commun nécessite une modification des statuts de la Communauté de communes de Sainte Maure de Touraine et que, conformément à l'article L.5211.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire doit demander, par délibération, à ses communes membres de se prononcer sur cette modification de statuts.

Considérant, en troisième lieu, que le service commun de l'ADS serait chargé de l'ensemble de la procédure d'instruction des autorisations et actes, à compter du dépôt de la demande auprès de la commune jusqu'à la

notification par le maire de sa décision, ainsi que sous certaines conditions du suivi et du contrôle des travaux réalisés par les pétitionnaires en application des décisions ;

Les actes concernés sont :

- Permis de construire
- Permis de démolir
- Permis d'aménager
- Certificats d'urbanisme article L410-1 b du code de l'urbanisme
- Déclarations préalables avec création de surface de plancher
- L'accessibilité des autorisations de travaux relatives à la construction, l'aménagement ou la modification d'un établissement recevant du public (ERP)

Une convention de création de service commun pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols précisant les modalités de cette mission est annexée à la présente délibération.

Dans un contexte de contrainte financière forte, les parties sont convenues de refléter cette contrainte par une prise en charge par la Communauté de communes à hauteur de 70% du coût du service faisant ainsi obligation à la Communauté de communes de gérer la mission avec une efficacité accrue.

Considérant, en quatrième lieu, la volonté des territoires des Communautés de communes du Val de l'Indre (CCVI), de Sainte Maure de Touraine (CCSMT) et du Pays d'Azay-le-Rideau (CCPAR) de regrouper leurs services communs au sein d'un service unifié pour l'instruction des actes et autorisations du droit des sols (ADS) afin d'optimiser la gestion des ressources humaines, des moyens et des matériels pour aboutir à une meilleure efficacité du service et des économies d'échelle.

L'objectif est de pouvoir rendre ce service opérationnel au 1er juillet 2015.

Aussi les autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol qui feront l'objet d'un dépôt en mairie, dans les communes adhérentes, après le 1er juillet 2015, seront instruits par ledit service.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité (une abstention) :

- o APPROUVE la modification des statuts de la Communauté de communes de Sainte Maure de Touraine par ajout à ceux-ci de l'habilitation suivante :
  - «La Communauté de communes est habilitée pour l'Instruction des autorisations et actes relatifs au droit des sols de ses communes membres qui en font la demande. Les communes demeurent autorités compétentes pour la délivrance des actes »
- DÉCIDE D'ADHÉRER au service commun d'instruction des actes et autorisations en matière d'application du droit des sols mis en place par la Communauté de communes de Sainte Maure de Touraine à compter du 1er juillet 2015 (ou du 1er janvier 2017 pour les communes en carte communale);
- APPROUVE la convention ci-jointe, qui précise notamment les modalités de fonctionnement, de financement du service commun ADS, et les rôles et obligations respectives de la Communauté de communes de Sainte Maure de Touraine et de la commune de Saint-Epain;
- AUTORISE le maire à la signer,
- AUTORISE le maire à dénoncer à compter du 1er juillet 2015 (ou du 1er janvier 2017 pour les communes en carte communale), la convention signée avec l'État pour la mise à disposition de ses services pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol
- PRENDRE ACTE que l'exécution de cette mission sera confiée à un service unifié entre les Communautés de communes du Val de l'Indre (CCVI), de Sainte Maure de Touraine (CCSMT) et du Pays d'Azay-le-Rideau (CCPAR).

## AUTORISATION D'ENGAGER ET DE MANDATER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015 DANS LA LIMITE DU QUART DES CRÉDITS OUVERTS AU BUDGET DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Préalablement au vote du budget primitif 2015, la Commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2014.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2015, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2014 non compris les crédits afférents au remboursement de la dette).

#### À savoir:

Opération	Article	Libellé	Montant autorisé
303 – Acquisitions diverses 2015	2183	Matériel de bureau et matériel informatique	2 820 €
	2158	Matériel et outillage technique	3 600 €
		Total opération 303	6 420 €
304 – Agrandissement du Groupe scolaire R Queneau	2031	Maîtrise d'œuvre – Perrin Houdon	18 900 €
		Total opération 304	18 900 €
290 – Aménagement rue Jeanne d'Arc	2151	Travaux divers	49 000 €
		Total opération 290	49 000 €
295 – Éclairage public 2013	21538	Autres réseaux	52 500 €
		Total opération 295	52 500 €
283 – Accessibilité des bâtiments	2135	Installations générales	1 200 €
		Total opération 295	1 200 €
		TOTAL GLOBAL	128 020 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à engager, et à mandater les dépenses d'investissement 2015 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif 2015 et de reprendre ces crédits au budget 2015.

# <u>DETR 2015 - DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE — DÉLIBÉRATION COMPLÉMENTAIRE</u>

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil municipal du 18 décembre dernier qui l'autorisait à solliciter une subvention au titre de la DETR 2015 pour les travaux d'extension du groupe scolaire. Le montant des travaux étaient estimé à 150 000€ HT.

Après consultation de cabinets d'architectes, l'architecte retenue PERRIN HOUDON a déposé début janvier son avant-projet qui modifie l'estimation initiale du projet. Ainsi, le montant modifié de l'opération serait de 200 000 € (travaux et maîtrise d'œuvre).

Monsieur le Maire propose au Conseil de prendre une délibération pour valider l'Avant-projet présenté et de prendre en compte la modification du montant de l'opération.

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

	Subvention sollicitée Date demande	Montant subventionnable	Taux	Montant
DETR	15/01/15	200 000	50 %	100 000
Fonds propres			7.50 %	15 000
Emprunt			42.50 %	85 000
TOTAL Hors Taxes			100 %	200 000

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal valide l'Avant-projet présenté qui fixe le montant de l'opération à 200 000 € HT (travaux et maîtrise d'œuvre) et valide le plan de financement ci-dessous.

### MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS (MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL DES ATSEM)

Le Maire informe que suite à la mise en place des Nouvelles activités périscolaires, il est nécessaire de modifier le temps de travail des ATSEM. En effet, ces 2 agents travaillent dorénavant le mercredi matin et bénéficie d'une pause méridienne plus longue.

Monsieur le Maire rappelle que ces agents travaillent à raison de 30/35ème congés inclus.

À titre d'information, ces agents effectueront les horaires suivants :

- Lundi vendredi : 8h-12h / 13h45-15h30 / 16h30-18h
- Mardi jeudi : 8h-12h / 13h45-18h

Mercredi: 8h-12h (+15 min une semaine sur deux)

Il fait part qu'il y a lieu de porter le temps de travail des deux ATSEM de 1ère classe à 31/35ème congés inclus à compter du 1er février 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'augmentation du temps de travail de deux Agents spécialisés des écoles maternelles de 1ère classe à raison de 31/35ème (au lieu de 30/35ème) et ce à compter du 1er février 2015, autorise Monsieur le Maire à signer l'arrêté modifiant le temps de travail des deux agents et décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

### QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire rappelle qu'à partir du 08 mars 2015, il y aura l'obligation d'installer des détecteurs de fumée dans les habitations. Il est donc impératif, notamment pour des questions d'assurance, que la commune veille à l'installation de détecteurs dans les logements communaux. La commune dispose de 13 locataires. Monsieur le Maire présente aux conseillers un devis pour la pose et la fourniture de détecteurs dont les piles fonctionneraient pendant 10 ans. Pour un détecteur, le prix serait de 43,20€ TTC. Le Conseil donne un avis favorable à l'installation de détecteurs à la charge de la commune.
- Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a reçu les représentants du Crédit Agricole. Ils demandent que la commune leurs communique le nom des naissances afin qu'ils contactent les parents et qu'ils leurs proposent une offre spéciale naissance. Le Conseil donne un avis défavorable.
- Madame Camille ECHERSEAU demande à Monsieur le Maire des nouvelles de l'affaire DROCHON. Il l'informe de la réception de l'avis de l'expert. La commune de Villeperdue serait responsable à 95 % et la commune de Saint-Epain à 5%. Toutefois, il faut attendre le jugement définitif du tribunal.
- Monsieur le Maire indique que cet après-midi le Club au fils des ans a élu les nouveaux membres du bureau :

o Présidente : Mme Christiane GARNIER,

o Vice-Présidente : Mme Henriette BRISSET

Vice-Président : Régis MORAND
 Secrétaire : Yvonne ALEXANDRE
 Trésorier : Madeleine DE LOOF

- Monsieur le Maire rappelle que la distribution des sacs poubelle continue vendredi 23 janvier toute la journée et samedi 24 janvier au matin de 9h à 12h. Il demande si des élus seraient disponibles pour la distribution.
- Monsieur le Maire informe le conseil que le gouvernement souhaite faire des économies de 11 milliard d'euros jusqu'en 2017. Cela se traduira par une diminution des dotations de la commune. Les premiers chiffres montrent que cela aura un effet catastrophique sur les capacités d'investissement de la commune.
- Monsieur Francis POUZET informe le Conseil qu'il se rendra à une réunion d'information de la SHOT sur le fleurissement le lundi 26 janvier.
- Monsieur Francis POUZET indique qu'il a également un rendez-vous pour la peinture du plafond de la boucherie qui s'écaille par endroit.
- Monsieur Francis POUZET a un rendez-vous avec CAVITES 37 le jeudi 29 janvier à 11h pour réaliser un diagnostic de la cave située sous la Maison de Pays.
- Monsieur Francis POUZET fixe une réunion de la commission bâtiment et la commission scolaire pour travailler sur le projet d'extension du groupe scolaire, le mardi 3 février à 20h30.
- Monsieur Christophe BRETON souhaiterait qu'il soit étudié la possibilité d'installer un panneau en entrée de village pour informer sur les manifestations du village. Madame Bénédicte RICARD va regarder ce qu'il est possible de faire.
- Monsieur Laurent BARILLET informe le Conseil que l'Assemblée Générale de l'association
  Mémoire et patrimoine s'est tenue récemment. L'intérêt pour l'inventaire du patrimoine

- communal est toujours présent. Des choses vont se mettre en place progressivement (calvaires et lavoir des Fontaines à nettoyer, salle Jeanne d'Arc à remettre en état).
- Monsieur Florent MARTIN voudrait savoir ce qu'il en est du projet de maison médicale.
  Monsieur le Maire indique qu'il a été acté qu'elle sera à Saint-Epain. Par contre, en raison des restrictions budgétaires la date de réalisation n'est pas fixée.
- Monsieur Florent MARTIN souhaite également savoir ce qui a été dit lors de la présentation du projet de l'ADAC pour l'aménagement du centre bourg. Monsieur le Maire explique que l'architecte doit apporter certaines modifications. Le projet modifié sera présenté en commission voirie.
- Madame Fabienne BAUDON indique qu'une bordure de caniveaux bouge sur la route de sainte-Maure après la station RATS.
- Monsieur Arnaud LELIEVRE informe le Conseil qu'au lieudit Petit Galisson une poubelle jaune a été jetée dans la haie par le service de ramassage des ordures.
- Monsieur Marc FOUQUIER souhaite réunir prochainement la commission tourisme pour préparer la saison touristique 2015.
- Madame Florence BOULLIER demande au Conseil de faire des propositions d'activités pour les Nouvelles Activités Périscolaires pour les petits. Elle informe le Conseil qu'une réunion aura lieu avec les animateurs le lundi 2 février à 17h à l'école.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire prononce la clôture de séance à 22h22.

Pour affichage, Le Maire,

Serge LECOMTE